



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

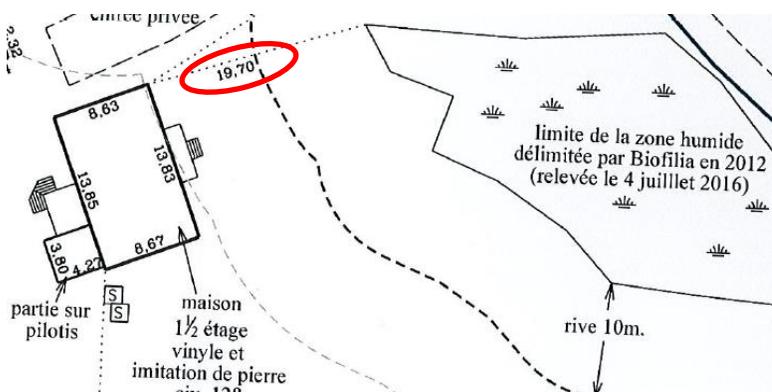
Michel Girard
128, chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4712-02-0556-0-000-0000
Lot : 6 028 235 du Cadastre du Québec
Zone: 17H

Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la limite du littorale (3^{ème} alinéa de l'article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'un bâtiment principal à 19.70 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 30 centimètres dans la marge de non-construction de 20 mètres.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 mars de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier